

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA 26/22

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA CARTE DE RÉGION TERMINALE VFR (RÈGLES DE VOL À VUE) DE VANCOUVER, 46^E ÉDITION

À compter du 24 mars 2022, des changements importants aux procédures de l'aéroport de Nanaimo (CYCD), de l'hydroaérodrome de Nanaimo Harbour (CAC8), de l'héliport de Nanaimo Harbour (CDH5) et d'autres aérodromes situés dans les environs en Colombie-Britannique entreront en vigueur. Les nouvelles procédures sont décrites en détail dans le *Supplément de vol – Canada* (CFS) et le *Supplément hydroaérodromes – Canada* (CWAS). Les nouvelles procédures apparaîtront également sur la 47^e édition de la carte de région terminale VFR (règles de vol à vue) de Vancouver, qui sera publiée plus tard en 2022. Entre-temps, consulter le CFS et le CWAS pour connaître les procédures VFR dans les environs de l'aéroport de Nanaimo (C.-B.) (CYCD).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
Service à la clientèle
77, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693
Télec. : 877-663-6656
Courriel : service@navcanada.ca



Chris Bowden
Directeur par Intérim, Gestion de l'information aéronautique et opérations aériennes